



CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Préambule :

Les présentes conditions générales de ventes sont relatives à la société LIFE IS BEAUTIFUL, organisateur de mariages et événements publics et privés, immatriculé au CCI de Annecy sous le numéro de SIRET 834 812 893 00024. Elles constituent le cadre des engagements contractuels et financiers proposés à ses clients.

Le fait que la société LIFE IS BEAUTIFUL ne se prévale à un moment donné de l'une ou l'autre des présentes conditions générales de ventes ne peut être interprété comme une renonciation à se prévaloir de l'une quelconque desdites conditions.

Le client s'étant déclaré intéressé par cette offre de services, délègue à la société LIFE IS BEAUTIFUL la responsabilité de l'organisation de l'événement par la signature obligatoire du devis ; il dispose dès lors d'un délai de rétractation de 7 (sept) jours au-delà duquel les présentes conditions générales de ventes sont destinées à définir leurs droits et obligations réciproques.

La société LIFE IS BEAUTIFUL peut modifier, ajouter ou retrancher des dispositions à ces conditions générales de vente sans préavis et sans avoir à en aviser le client ou des tiers préalablement à la signature. Les conditions applicables au client sont celles adressées à la date de la signature du devis. Les conditions générales de vente sont accessibles à tout moment sur le site internet www.juliegane.com en cliquant sur le lien « CGV ».

ARTICLE 1 - Condition d'application

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les prestations effectuées par la LIFE IS BEAUTIFUL. Elles sont adressées au client en même temps que le devis. Toute acceptation du devis implique de la part du client l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions à l'exclusion de tout autre document.

Les différents services proposés par LIFE IS BEAUTIFUL sont les suivants :

- Conseil pour le choix de prestataires d'un événement public et privé.
- Conseil pour l'organisation d'un événement public et privé.
- Organisation et coordination d'un événement public et privé.
- Officiante de cérémonie.
- Toute activité de décoration et de scénographie d'un événement public et privé.
- Toute activité de location de matériels dans le cadre d'un événement public et privé.

ARTICLE 2 - Devis

Toute intervention de LIFE IS BEAUTIFUL fait obligatoirement l'objet d'un devis estimatif détaillé et personnalisé remis ou envoyé par e-mail et/ou lettre simple au client. Ce devis comporte la désignation et le type de prestations déterminés à partir de la demande exprimée par le client ainsi que les modalités et coûts y afférents.

Une fois le devis dûment daté et signé par le client, revêtu de la mention « Bon pour accord, devis reçu avant l'exécution de la prestation » et d'un exemplaire des présentes conditions générales de vente, dûment paraphé et revêtu de la mention « lu et approuvé », le devis fait office de contrat. Le devis est indissociable des conditions générales de vente, l'acceptation implique de la part du client l'adhésion entière et sans réserve.

Le devis établi par LIFE IS BEAUTIFUL est valable jusqu'à la fin de la date de validité indiquée dans le devis. Passé ce délai, les tarifs y figurant sont susceptibles d'être modifiés et un nouveau devis sera établi par la société.

Toute modification ou résolution de la prestation demandée par le client est soumise à l'accord exprès de LIFE IS BEAUTIFUL. Celle-ci ne pourra être examinée que si elle parvient à la société LIFE IS BEAUTIFUL au plus tard 30 jours avant le début de l'évènement organisé. Passé ce délai, la prestation restera valable et devra être intégralement acquittée par le client.

ARTICLE 3 - Réservation de la prestation

Le client délègue à la société LIFE IS BEAUTIFUL, qui accepte la responsabilité de l'organisation de l'évènement correspondant, au stade du présent, aux critères qui seront décrits dans le devis.

La réservation de la prestation se fait exclusivement par le client auprès de LIFE IS BEAUTIFUL par la remise du devis dûment accepté et signé. En contrepartie LIFE IS BEAUTIFUL lui remet le devis dont un avenant pourra être établi en ce qui concerne les prestations hors devis et/ou toute modification des prestations prévues telles qu'elles résultent de l'accord entre les deux parties.

ARTICLE 4 - Obligation de l'organisateur

Pendant la durée du mandat, la société LIFE IS BEAUTIFUL s'engage à rechercher et à mettre en œuvre tous les composants tels que définis dans le devis. A la demande du client, LIFE IS BEAUTIFUL réalise un premier rendez-vous libre de tout engagement financier du client. Lors de ce premier rendez-vous, un contact est établi permettant de lister les paramètres de réception envisagés par le client.

Les obligations de LIFE IS BEAUTIFUL quant au respect des critères pourront être redéfinies si un cahier des charges plus précis est établi et accepté par les deux parties. LIFE IS BEAUTIFUL tiendra informé le client de l'évolution de son dossier et lui fournira les descriptifs des prestations sélectionnées.

La société LIFE IS BEAUTIFUL s'engage à ne pas divulguer les informations fournies par le client qui seront tenues pour confidentielles. Toute information recueillie dans le cadre de l'établissement du cahier des charges pourra être communiquée aux partenaires commerciaux de LIFE IS BEAUTIFUL qui seront tenus aux mêmes règles de confidentialité. Les données divulguées par le client seront conservées par LIFE IS BEAUTIFUL et/ou ses partenaires commerciaux le temps nécessaire à la gestion et au traitement du dossier et seront archivées pour une durée raisonnable de cinq ans.

La société LIFE IS BEAUTIFUL a obligation d'informer le client dans les meilleurs délais en cas de survenance d'un évènement de force majeure l'empêchant d'exécuter tout ou partie de ses obligations contractuelles. Dans ce cas, LIFE IS BEAUTIFUL se réserve le droit de se faire substituer et garantie au client une qualité de service semblable à la sienne.

La société LIFE IS BEAUTIFUL a obligation d'informer le client dans les meilleurs délais dans le cas où elle est contactée pour participer à une émission de télévision, quelle qu'elle soit, ou à un tournage destiné au web, lié à l'évènement décrits dans le devis. LIFE IS BEAUTIFUL fera part de la demande au client, qui est libre d'accepter ou de refuser.

ARTICLE 5 - Obligation du client

Le client s'engage à ne pas dissimuler à LIFE IS BEAUTIFUL ou ses intervenants, dissimulation qui serait de nature à retarder, entraver, contrarier, désorganiser le projet ou sa réalisation. Le client fera en sorte de faciliter l'accès aux informations dont LIFE IS BEAUTIFUL aurait besoin. Le client s'oblige à respecter et à accomplir les conditions particulières de tel(s) ou tel(s) intervenant(s) sélectionné(s) et en particulier à régler tout cautionnement ou garantie qui s'avérerait nécessaire avant le parfait règlement des sommes dues.

Le client s'engage à ne pas intervenir directement avant, pendant et après l'évènement, auprès des fournisseurs, sous-traitants, artistes, personnels et collaborateurs de la société LIFE IS BEAUTIFUL.

Le client s'engage à prévenir LIFE IS BEAUTIFUL dans le cas où il souhaiterait participer à une émission de télévision, quelle qu'elle soit, ou à un tournage destiné au web, lié à l'évènement décrits dans le devis. L'accord préalable de LIFE IS BEAUTIFUL est requis avant signature du contrat avec la production. LIFE IS BEAUTIFUL se réserve le droit de refuser de participer au tournage. Le non-respect de cette clause entraîne l'annulation de la réservation de plein droit et LIFE IS BEAUTIFUL est immédiatement déchargée de toutes obligations envers le client. Dans ce dernier cas le client ne peut prétendre au remboursement des sommes d'ores et déjà versées et conservées par LIFE IS BEAUTIFUL à titre d'indemnité contractuelle irréductible de résiliation de contrat.

ARTICLE 6 – Modalités de paiement

Les prix tels que figurant sur le devis sont indiqués en Euros (€) et sont payables exclusivement dans cette monnaie quelle que soit la nationalité du client. Ils correspondent aux tarifs des différentes prestations décrites et ne sont valables que pour celles-ci à la date indiquée.

Le règlement des honoraires s'effectue soit par virement bancaire aux coordonnées bancaires figurant sur le devis, soit par chèque libellé à l'ordre de GANE JULIE. Le devis est exonéré de TVA selon l'article 293B du CGI.

Pour être pris en compte, toute réservation de la prestation doit être accompagnée du paiement d'un premier acompte intervenant à la date de la signature du devis de la prestation choisie.

La société LIFE IS BEAUTIFUL percevra au titre de sa prestation des honoraires d'intervention directement intégrés dans le prix total indiqué dans le devis. Les prix des fournitures supplémentaires et des modifications demandées par le client postérieurement à l'acceptation du devis feront l'objet d'un devis et d'une facturation complémentaire.

Le client reste toutefois libre d'accepter ou non les propositions de LIFE IS BEAUTIFUL. Il peut les accepter dans l'état, en demandant toute modification sous réserve des délais autorisant la réalisation de l'événement ou tout simplement refuser l'ensemble du projet sans avoir à en préciser les motifs. Dans ce dernier cas, le client dégagerait immédiatement LIFE IS BEAUTIFUL de toute obligation envers lui. Il ne pourrait prétendre, de ce fait, à quelque remboursement de tout ou partie des acomptes et des honoraires versés.

Aucun escompte n'est accepté en cas de paiement anticipé ou comptant. Aucune retenue, ni réduction, ni compensation de paiement ne sont acceptées en cas de litige.

ARTICLE 7 – Délai de paiement

Le règlement des services et/ou prestations réalisés par LIFE IS BEAUTIFUL est, sauf convention expresse entre les parties, échelonné comme suit et selon la prestation choisie :

– Règlement d'un premier acompte du montant total de la prestation. La réservation est acquise après réception et encaissement effectif du premier acompte. Suite à l'encaissement du premier acompte, le client reçoit un accusé valant confirmation de la validation de la réservation de la prestation. A défaut de ce paiement effectif du premier acompte ou en cas de désistement du client faisant suite au paiement de ce premier acompte, la réservation est annulée de plein droit et LIFE IS BEAUTIFUL est immédiatement dégagée de toutes obligations envers le client. Dans ce dernier cas le client ne peut prétendre au remboursement des sommes d'ores et déjà versées et conservées par LIFE IS BEAUTIFUL à titre d'indemnité contractuelle irrévocable de résiliation de contrat.

– Règlement d'un second acompte du montant total sera effectué par le client 3 (trois) mois avant la date d'exécution de la prestation choisie et telle que figurant sur le devis. A défaut de ce paiement effectif du deuxième acompte ou en cas de désistement du client faisant suite au paiement de ce second acompte, la réservation est annulée de plein droit et LIFE IS BEAUTIFUL est immédiatement dégagée de toutes obligations envers le client. Dans ce dernier cas le client ne peut prétendre au remboursement des sommes d'ores et déjà versées et conservées par LIFE IS BEAUTIFUL à titre d'indemnité contractuelle irrévocable de résiliation de contrat.

– Règlement du solde du montant total sera demandé 30 (trente) jours avant l'exécution de la prestation choisie et telle que figurant sur le devis.

ARTICLE 8 – Défaut de paiement

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur le devis entraîne de plein droit :

- L'application de pénalités calculées sur l'intégralité des sommes dues au taux de 5 fois le taux d'intérêt légal, en application des dispositions de la loi du 4 août 2008, dite loi LME.
- Le remboursement par le Client de tous frais de dossier et de recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels, d'huissier ou personnel juridique autorisé.
- L'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues par le client à la date de constatation du non-paiement.

Si dans les 15 jours ouvrés qui suivent une relance par email et/ou lettre recommandée avec accusé de réception - valant mise en demeure - pour un défaut de paiement assorti ou non de pénalités de retard, le client ne s'est pas acquitté des sommes restantes dues, le contrat est résolu de plein droit et la société LIFE IS BEAUTIFUL est dégagée immédiatement de toute obligation envers le client. Le délai court à partir de la première présentation de la lettre recommandée.

En cas de résiliation du contrat, le montant de(s) acompte(s) déjà versé(s) restera acquis à la société LIFE IS BEAUTIFUL. Cette dernière se réservant le droit de demander le paiement du solde du prix de la prestation et des dommages et intérêts en réparation des préjudices de tous ordres qu'elle aura éprouvés de ce chef.

ARTICLE 9 – Responsabilités

Le client est responsable de tout dommage, direct ou indirect, que lui-même ou les participants pourraient causer au cours de la manifestation. Le client déclare et garantit avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre du contrat et qu'il est titulaire d'une assurance responsabilité civile en cours de validité.

A cet effet le client s'engage à renoncer et à faire renoncer ses assureurs et/ou tout convive le cas échéant, à tout recours à l'encontre de LIFE IS BEAUTIFUL en cas de survenance de l'un quelconque des événements précités.

La société LIFE IS BEAUTIFUL décline toute responsabilité pour les dommages de quelque nature que ce soit (vols, dégradations ...) affectant les biens de toute nature (effets personnels, matériels, ...) apportés par le client ou appartenant aux participants, quel que soit l'endroit où les biens sont entreposés (parking, salons ...).

La société LIFE IS BEAUTIFUL ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de casse et/ou de perte et/ou de vol du matériel de LIFE IS BEAUTIFUL loué par le client. En cas de casse et/ou de perte et/ou de vol du matériel de LIFE IS BEAUTIFUL, il sera facturé au client à son prix de remplacement.

La société LIFE IS BEAUTIFUL sera dégagée de toutes responsabilités en cas de coups ou blessures que le client ou les participants pourraient causer à eux-mêmes ou aux autres à l'occasion de bagarres et d'accidents consécutifs ou non à l'état alcoolique prononcé ou à la prise de stupéfiants.

La société LIFE IS BEAUTIFUL sera dégagée de toute obligation au cas où un événement de force majeure, extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil, indépendant de la volonté de la société LIFE IS BEAUTIFUL et faisant obstacle à la réalisation des services vendus ou de cas fortuit, surviendrait (grève, incendie, dégât des eaux ...).

Si après d'éventuelle dénonciation du contrat, le client venait à réaliser ou faire réaliser l'événement qui aurait été défini par la société LIFE IS BEAUTIFUL, une somme égale à 50% du projet plagé serait due à la société LIFE IS BEAUTIFUL.

ARTICLE 10 – Prestataires

En aucun cas LIFE IS BEAUTIFUL ne peut être tenue pour responsable des préjudices directs ou indirects liés à l'exécution de la (des) prestation(s) fournie(s) par le(s) prestataire(s) concerné(s), lequel est (sont) seul(s) responsable(s) vis à vis du client - Le client a directement signé le contrat du prestataire.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de l'un des prestataires, la société LIFE IS BEAUTIFUL fera ses meilleurs efforts pour remplacer le prestataire absent ou indisponible par un prestataire équivalent, en modifiant, si besoin est, le planning prévu.

Le client peut éventuellement choisir un (des) prestataire(s) en dehors de la sélection de la société LIFE IS BEAUTIFUL, ce qui doit faire l'objet d'un accord écrit préalable. Le client a l'obligation d'en prévenir l'organisateur, au moins 1 (un) mois avant la date de la réception et de lui communiquer les coordonnées du (des) prestataire(s).

ARTICLE 11 – Assurance annulation

Annulation du fait du client :

En cas de désistement, refus ou annulation de la part du client, la société LIFE IS BEAUTIFUL sera libérée de toute obligation envers le client et celui-ci ne pourra prétendre ni au report de l'événement à une autre date, ni au remboursement des sommes d'ores- et- déjà versées et conservées par LIFE IS BEAUTIFUL à titre d'indemnité de résiliation contractuelle irréductible. Toute annulation devra faire l'objet de l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception. Néanmoins, si un report est demandé pour raisons familiales ou liées à la santé, au cas par cas, cela pourrait être accepté au bon vouloir de LIFE IS BEAUTIFUL. Le devis se verrait alors modifié, pouvant entraîner des coûts supplémentaires. Un report sous ces conditions, ne pourra se faire qu'une fois. Après cela, si le client ne peut se présenter à l'événement, il sera alors considéré comme annulé.

Annulation du fait de la société LIFE IS BEAUTIFUL :

En cas d'annulation par LIFE IS BEAUTIFUL d'une ou de plusieurs prestations devant être effectuée(s) à son client, LIFE IS BEAUTIFUL présente une assurance responsabilité civile professionnelle. Elle ne saurait être tenue responsable des retards dans l'organisation dus à des cas de forces majeurs tels que accidents de circulation, accidents humains, grèves, intempéries, révoltes, manifestations. LIFE IS BEAUTIFUL conseille donc vivement au client de se rapprocher de son courtier/agent et/ou assureur afin de souscrire une assurance annulation de l'événement et de la (des) prestation(s) telle(s) que figurant au devis.

Responsabilités en cas de Force Majeure ou de modification subite des circonstances initiales :

En cas de force majeure ou si survient un événement imprévisible qui modifie de manière extraordinaire, substantielle et subite les circonstances à l'origine de l'exécution ou du retard dans l'exécution du présent contrat. Les parties s'engagent à se notifier immédiatement la survenance de tout événement de force majeure. Les parties évalueront conjointement et de bonne foi les conséquences de cet événement dans un délai maximum de 72 heures. Pendant la durée et dans la mesure de son impact, la force majeure suspendra l'exécution du contrat pour les deux parties. Dès que l'événement a cessé, la partie empêchée en informera l'autre partie et poursuivra immédiatement l'exécution de ses obligations

contractuelles, si possible. Si les conséquences de l'événement de force majeure susmentionné persistent pendant plus de 60 jours consécutifs, chaque partie est en droit de notifier par écrit à l'autre partie la résiliation du contrat sans qu'aucune des parties n'ait à payer de pénalités ou d'indemnisation pour des dommages de quelque nature que ce soit, y compris des dommages indirects.

Condition particulière d'annulation :

Il est convenu expressément que les parties peuvent, résoudre de plein droit le présent contrat, par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse connue des parties, en présence d'une loi ou d'un règlement émanant des autorités publiques (Article L.100-3 du code des relations entre le public et l'Administration), visant à empêcher ou réduire les rassemblements et/ou le déplacement sur le territoire national de toute personne, dès lors que la mesure en vigueur produit, ou continue de produire ses effets au jour et, à moins de deux mois avant la 1^{er} date, de la réservation fixée au contrat. La résolution prend effet à compter de la notification par courrier de la partie la plus diligente à son cocontractant. Conformément aux dispositions de l'article 1229 du code civil, la résolution met fin au contrat et oblige les parties à restituer l'intégralité de ce qu'elles se sont procuré l'une à l'autre concernant l'organisation de l'évènement. Dans ce cas, le client ne pourrait prétendre, de ce fait, à quelque remboursement de tout ou partie des acomptes et des honoraires versés.

ARTICLE 12 – Confidentialité et droit à l'image

LIFE IS BEAUTIFUL s'engage à ne pas vendre, partager, ni divulguer les données personnelles nominatives du Client à des tiers en dehors de son propre usage. Cependant, ces données peuvent être occasionnellement transmises à des tiers agissant pour le compte et au nom de LIFE IS BEAUTIFUL ou en relation avec l'activité de LIFE IS BEAUTIFUL dans le cadre de l'utilisation pour laquelle elles avaient été recueillies à l'origine.

Le client dispose du droit d'accès et de mise à jour de ses données personnelles nominatives ainsi que du droit de demander leur suppression conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. LIFE IS BEAUTIFUL s'engage à s'assurer que les données personnelles et nominatives du Client sont à jour, exactes et complètes. Le client peut exercer son droit d'accès ou de correction en contactant directement LIFE IS BEAUTIFUL par lettre recommandée avec avis de réception.

Le client, sans contrepartie financière ou pécuniaire de quelque nature que ce soit, autorise expressément LIFE IS BEAUTIFUL ou toute autre entité qui viendrait aux droits de LIFE IS BEAUTIFUL dans le cadre d'une vente, d'une cession de part sociales, d'une prise de contrôle, d'une fusion ou d'une acquisition, et tous ses ayants-droit : à fixer, reproduire, diffuser et exploiter son image, en tout ou partie, en nombre illimité, à titre gracieux, dans le monde entier, en tous formats, en couleurs et/ou en noir et blanc, sur tous supports connus actuels ou à venir, et par tous moyens actuels ou à venir, notamment sur toutes les antennes de LIFE IS BEAUTIFUL sur tous services audiovisuels et tous services en ligne sur tous réseaux ; à diffuser son image avec le logo de LIFE IS BEAUTIFUL.

En conséquence, le client garantit LIFE IS BEAUTIFUL contre tout recourt et/ou action que pourrait former les personnes physiques ou morales qui estimerait avoir des droits quelconques à faire valoir sur l'utilisation de son image qui serait susceptible de s'opposer à leur diffusion.

Le client reconnaît d'ores et déjà être informé et accepter que la décision d'exploiter ou non son image sera laissée à la discrétion de la société LIFE IS BEAUTIFUL.

LIFE IS BEAUTIFUL ne prend à son égard et à ce titre aucun engagement d'exploitation en tout ou partie des images enregistrées. Cette autorisation est accordée pour une durée de trente (30) ans à compter de la signature des présentes, renouvelable par accord mutuel des parties, formalisée par écrit, et restera valable en cas de changement de son état civil actuel.

ARTICLE 13 – Réclamation et litiges

Toute contestation ou réclamation ne pourra être prise en considération que si elle est formulée par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la société LIFE IS BEAUTIFUL dans un délai de 8 (huit) jours maximums après la fin de la manifestation.

En cas de litige, l'attribution de compétence est faite auprès des tribunaux compétents de la ville où se situe le siège social de la société LIFE IS BEAUTIFUL.

Merci de me retourner les présentes conditions générales de ventes paraphées et revêtues de la mention manuscrite : « lu et approuvé ».